

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 448

présenté par

M. Pancher, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Favennec, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, Mme Sage, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier et M. Villain

ARTICLE 7 TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« c) Il est complété par une phrase ainsi rédigée : « Le Comité national de la biodiversité peut émettre un avis simple sur les programmes pluriannuels de développement et d'investissement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi, dans sa rédaction actuelle, n'englobe pas l'ONCFS dans la grande Agence française pour la biodiversité. Or, l'ONCFS doit être un acteur majeur de la biodiversité.

Ainsi, par cet amendement, il est proposé d'impliquer plus directement les acteurs de la chasse dans la protection de la biodiversité, en permettant au futur CNB d'émettre un avis simple sur les programmes pluriannuels de développement et d'investissement de l'ONCFS.